



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 13

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Henri SAVINA (Maire), Mme. Jeannine LOZACHMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Katell CHANTREAU, M. André LE COZ, Mme. Catherine LAMOUR, Philippe MARLE, Mme. Marie-Pierre COSQUER, M. Michel PICHAVANT, Mme. Isabelle FIACRE, M. Guillaume TAHON, Mme. Karine ALIOUANE, Mme. Julie MANNEVEAU

Absent(e)s et excusé(e)s :

Absent(e)s : M. Rafael GUIAVARCH, Mme. Elisabeth BIKOND-NKOMA

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme Julie MANNEVEAU

Date de convocation : 22 mars 2023

### **APPROBATION DU Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 février 2023**

### **DCM 2023-09 : BUDGET LOTISSEMENT KROAS-HENT-KERGUELEN - COMpte DE GESTION 2022**

Délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé par M. Joël GARIN, du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire.

*Le Conseil Municipal,*

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'exercice 2022 « budget lotissement kroas-hent-kerguelen », et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagnés des Etats de développement, des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures,



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

- 1) STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2) STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur ci-dessus désigné, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

### **DCM 2023-10 : Budget Lotissement kroas-hent-kerquelen – Compte administratif 2022**

Délibération du Conseil Municipal concernant l'approbation du Compte Administratif dressé par Monsieur Henri Savina, Maire de POULDERGAT, Ordonnateur, pour la période du 1er janvier au 31 Décembre 2022.

M. Henri SAVINA, Maire, se retire.

*Le Conseil Municipal*, réuni sous la présidence de Monsieur Ronan KERVAREC, Adjoint aux finances,

Après s'être fait représenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2022 du « Budget lotissement kroas-hent-kerquelen », et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que Monsieur Henri SAVINA, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la commune de POULDERGAT en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget de l'exercice 2022,

*Monsieur Ronan KERVAREC précise que 2 024,50€ ont été réalisés en dépenses en 2022 sur ce budget afin de solder les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre.*

*Il ajoute qu'aucune recette n'a été réalisée en 2022 sur le budget du lotissement, les montants inscrits correspondants aux excédents reportés des années antérieures*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

*Les opérations concernant ce budget étant closes, les excédents seront basculés sur le budget primitif de la ville en 2023.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le compte administratif 2022 du lotissement kroas-hent-kerquelen comme suit

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	12 000,00	2 024,50	0,00	0,00	9 975,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 917,71	0,00	0,00	0,00	15 917,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>27 917,71</b>	<b>2 024,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 893,21</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>27 917,71</b>	<b>2 024,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 893,21</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>27 917,71</b>	<b>2 024,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 893,21</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,10	0,00	0,00	-0,10
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,10</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,10</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,10</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 27 917,71				

**DECLARE** que toutes les opérations de l'exercice 2022 sont définitivement closes et annulées.

**PRÉCISE** les réalisations inscrites au compte administratif 2022

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Section de fonctionnement :  
 ⇒ Dépenses : 2024,50€  
 ⇒ Recettes : 0€

### **DCM 2023-11 : Budget Lotissement kroas-hent-kerquelen – Affectation des résultats 2022**

Le Conseil Municipal a approuvé ce jour le Compte Administratif 2022 du budget principal,

Ce Compte Administratif présente un résultat de fonctionnement de 0€.

Après constatation du résultat de fonctionnement, il appartient à l'Assemblée délibérante de procéder à l'affectation de ce résultat.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif 2022 de la façon suivante :

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2022 DU BUDGET "Lotissement kroas-hent-kerquelen"		
---------------------------------------------------------------------------	--	--

FONCTIONNEMENT		
a	Dépenses	2 024,50 €
b	Recettes	0,00 €
c = b - a	Résultat de fonctionnement	-2 024,50 €
d	Résultat de fonctionnement reporté	27 917,71 €
e = c + d	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>	<b>25 893,21 €</b>

INVESTISSEMENT		
a	Recettes N	0,00 €
b	Recettes affectées N-1	0,00 €
c = a + b	Recettes totales	0,00 €
d	Dépenses N	0,00 €
e	Dépenses affectées N-1	0,00 €
f = d + e	Dépenses totales	0,00 €
g = c - f	<b>SOLDE D'EXÉCUTION</b>	<b>0,00 €</b>
RESTES A RÉALISER		
	Recettes	0,00 €
	Dépenses	0,00 €
h	<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>
i = g + h	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00 €</b>

RÉSULTATS 2022		
	Excédent de fonctionnement	25 893,21 €
	Besoin de financement (y compris restes à réaliser)	0,00 €
	<b>RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE</b>	<b>25 893,21 €</b>

AFFECTATION BP 2023		
Compte R1068	part du résultat de fonctionnement affecté en investissement	0,00 €
Compte R002	part du résultat de fonctionnement affecté en fonctionnement	25 893,21 €
Compte R001	solde d'exécution d'investissement reporté : Recettes	0,00 €

**DCM 2023-12 : Budget Lotissement kroas-hent-kerquelen – Budget Primitif 2023**

M. Le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de Budget primitif 2023 du lotissement de kroas-hent-kerquelen.

*Monsieur le Maire précise que les montants proposés au budget correspondent aux excédents du budget du lotissement qui, maintenant clos, seront basculés en 2023 sur le budget communal.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de voter le budget principal au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations pour la section d'investissement.

**ADOpte** le budget primitif 2023 du lotissement kroas-hent-kerquelen qui s'équilibre comme suit

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 917,71	0,00	25 893,31	25 893,31	25 893,31
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>27 917,71</b>	<b>0,00</b>	<b>25 893,31</b>	<b>25 893,31</b>	<b>25 893,31</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>27 917,71</b>	<b>0,00</b>	<b>25 893,31</b>	<b>25 893,31</b>	<b>25 893,31</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>27 917,71</b>	<b>0,00</b>	<b>25 893,31</b>	<b>25 893,31</b>	<b>25 893,31</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>25 893,31</b>
------------------------------------------------------	------------------

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>25 893,31</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>25 893,31</b>

**APPROUVE** le Budget Primitif 2023 soumis à son examen.

**PRÉCISE** que le budget 2023 s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 25 893,31€

Section d'investissement : 0,00€

### **DCM 2023-13 : Budget Ville - Compte de gestion 2022**

Délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé par M. Joël GARIN, du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire.

*Le Conseil Municipal,*

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'exercice 2022 « Budget Ville », et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagnés des Etats de développement, des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures,



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

- 1) STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2) STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur ci-dessus désigné, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

### **DCM 2023-14 : Budget Ville – Compte Administratif 2022**

Délibération du Conseil Municipal concernant l'approbation du Compte Administratif dressé par Monsieur Henri Savina, Maire de POULDERGAT, Ordonnateur, pour la période du 1er janvier au 31 Décembre 2022.

M. Henri SAVINA, Maire, se retire.

*Le Conseil Municipal*, réuni sous la présidence de Monsieur Ronan KERVAREC, Adjoint aux finances,

Après s'être fait représenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2022 du « Budget Ville », et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que Monsieur Henri SAVINA, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la commune de POULDERGAT en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du Budget de l'exercice 2022,

*Monsieur Ronan KERVAREC expose*

**En dépenses de fonctionnement :**



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

. *Augmentation globale des dépenses de fonctionnement en 2022 par rapport à 2021 : + 7,45%*

. *Soit 781 901,81€*

. *Les charges à caractère général sont en forte hausse : +16,40% soit + 27 775€*

- ⇒ *Hausse des dépenses sur les fluides (électricité ...) : + 5 000€ malgré une diminution des consommations de 18 000Kw/h sur un an*
- ⇒ *Hausse des dépenses sur l'entretien des bâtiments : + 8 000€ (accessibilité par exemple...)*
- ⇒ *Hausse des dépenses de cantine : + 6 000€ lié au nouveau contrat passé avec les ateliers de Cornouaille – les objectifs de sortie des grands groupes, d'accentuer sur le local et le mieux manger sont pour le moment atteints*
- ⇒ *Hausse sur l'entretien des véhicules : + 3 500€ lié à un gros pépin sur le tracteur tondeuse*
- ⇒ *Hausse des dépenses de formation des agents*

. *Les dépenses de personnel : + 7,05%*

- ⇒ *Hausse liée à un reliquat pour une prestation ULAMIR pendant le COVID : service d'accueil des enfants dont les parents exercent des professions dites prioritaires : + 5 100€*
- ⇒ *Augmentation du point d'indice des agents de 3,5%*
- ⇒ *Hausse de l'assurance du personnel*
- ⇒ *La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement est en diminution : 44%*

. *Les charges financières : -10,5%*

- ⇒ *Diminution des intérêts des emprunts car la commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt malgré les investissements portés.*

### **En recettes de fonctionnement :**

. *Augmentation globale des recettes de fonctionnement en 2022 par rapport à 2021 : + 8,77%*

. *Soit 917 698,11€*

*Parmi les évolutions notables :*

. *Les produits des services : + 33%*



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

- ⇒ Année pleine réalisée sur la restauration et la garderie en 2022 contrairement à 2021 avec le COVID
- ⇒ Moyenne de 60 repas par jour en 2022 contre 57 en 2021.
  
- ⇒ Redevance d'occupation du domaine public réseau Orange = perçue en 2022 : + 7 500€ car rien perçu en 2021 : rattrapage

### . Impôts et taxes : + 11,5%

- ⇒ Pas d'augmentation des taux de la commune
  
- ⇒ Hausse des bases décidée par l'État : +3,40%
  
- ⇒ Hausse exceptionnelle de 18 500€ sur les droits de mutations perçus sur les transactions immobilières.

### **Le Résultat de fonctionnement :**

- ⇒ 135 796,30€ de résultat positif
  
- ⇒ Représente une épargne nette et donc une capacité d'autofinancement de 92 372,63€
  
- ⇒ Taux d'épargne nette de 10,07% = au-dessus des seuils d'alerte fixés à 3%
  
- ⇒ Cette épargne servira à financer les investissements prévus au cours des prochains exercices en limitant le recours à l'emprunt
  
- ⇒ Bon résultat, mais à nuancer car la commune a perçu quelques ressources exceptionnelles. L'année 2022 n'est pas trop impactée par la crise sur son résultat mais on constate :
  - Une forte hausse des dépenses de fonctionnement à signaler
  - Compensée heureusement par une forte hausse des recettes de fonctionnement

### **En dépenses d'investissement**

**237 841,47€ réalisés en 2022 décomposés comme suit :**

#### **Opération 100 : 19 469,63€ : acquisition de matériel**

- Logiciel cimetière : 2 645€
- Mobilier cantine scolaire (chaises + cuisine + fours) : 9 687€
- Accessibilité : rampe église : 1 060€
- Taille-haie : 984€

#### **Opération 101 : travaux de bâtiments : 23 866,62€ parmi lesquels :**

- SSI Ti An Holl : 9 853€ (fin en 2023)
- Ravalement école : 14 013€

#### **Opération 107 : stade municipal : 15 096€**

- Pare-ballons pour 15 096€

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

### **Opération 94 : aménagement du bourg : 128 144,71€**

- Travaux et maîtrise d'œuvre Tiers lieu : 128 144,71€ (fin en 2023)

### **Opération 96 : école : 973,30€**

- Tableau classe GS et CP : 595,40€
- Robot pour programmation : 377,90€

### **Opération 99 : réseaux : 2 233,78€**

- Rénovation éclairage public : SDEF en attente fournisseurs
- Remplacement poteau incendie : 2 233,78€

### **En recettes d'investissement**

#### **188 779,70€ réalisés en 2022 : il s'agit des excédents de fonctionnement capitalisés**

*Les résultats en fonctionnement permettent de financer les investissements en limitant le recours à l'emprunt.*

*Aucun emprunt de réalisé en 2022.*

*Les subventions liées aux différents projets arriveront une fois ceux-ci terminés.*

### **Résultat global de clôture :**

*On prend les excédents de fonctionnement et les besoins de financement pour l'investissement, la différence portant le résultat de clôture à 40 897,48€*

### **La dette :**

*La commune est endettée au 31 décembre 2022 : 339 563€ soit 268€ par habitant, en constante diminution car la commune n'emprunte pas.*

### **Conclusion :**

*Une année 2022 avec des résultats corrects, une bonne santé financière à tempérer par la perception de recettes exceptionnelles néanmoins.*

*Un gros point de vigilance est à donner sur la hausse des dépenses de fonctionnement qui nécessite d'optimiser la gestion :*

- Renégociation de certains contrats comme la téléphonie : 5 000€ de gains attendus par an par rapport à 2022
- Limiter les consommations en électricité : - 18 000 Kw/h en 2022 par rapport à 2021, ce qui demande un effort de chacun et qui sera à poursuivre
- Entrer dans une démarche / une logique d'entretien annuel des bâtiments au fur et à mesure lorsque c'est possible afin d'éviter les gros travaux
- Favoriser les investissements subventionnés comme pour le tiers-lieu, où près de 80% de subventions sont attendues

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

*Ces efforts sont à poursuivre et permettent pour le moment de continuer d'investir sans augmenter les taux d'imposition et sans nouvel emprunt, la commune devant continuer de se désendetter afin de retrouver de vraies marges de manœuvres.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** le compte administratif 2022 de la Ville comme suit :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	202 665,00	197 180,73	0,00	0,00	5 484,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	352 000,00	345 533,82	0,00	0,00	6 466,18
014	Atténuations de produits	149 500,00	134 882,00	0,00	0,00	14 618,00
65	Autres charges de gestion courante	96 055,00	84 903,33	0,00	0,00	11 151,67
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>800 220,00</b>	<b>762 499,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 720,12</b>
66	Charges financières	18 000,00	13 542,32	0,00	0,00	4 457,68
67	Charges exceptionnelles	5 200,00	4 688,06	0,00	0,00	511,94
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>825 420,00</b>	<b>780 730,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 689,74</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	106 596,95				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	1 177,00	1 171,55			5,45
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>107 773,95</b>	<b>1 171,55</b>			<b>106 602,40</b>
<b>TOTAL</b>		<b>933 193,95</b>	<b>781 901,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>151 292,14</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		<sup>(3)</sup> 0,00				

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	18 500,00	23 618,93	0,00	0,00	-5 118,93
70	Produits services, domaine et ventes div	38 850,00	42 627,03	0,00	0,00	-3 777,03
73	Impôts et taxes	610 000,00	648 389,49	0,00	0,00	-38 389,49
74	Dotations et participations	193 400,00	196 274,52	0,00	0,00	-2 874,52
75	Autres produits de gestion courante	23 071,71	6 543,76	0,00	0,00	16 527,95
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>883 821,71</b>	<b>917 453,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-33 632,02</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	244,38	0,00	0,00	-244,38
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>883 821,71</b>	<b>917 698,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-33 876,40</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>883 821,71</b>	<b>917 698,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-33 876,40</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		<sup>(3)</sup> 49 372,24				

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 500,00	4 187,00	0,00	313,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>783 017,00</b>	<b>190 230,80</b>	<b>588 000,00</b>	<b>4 786,20</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>787 517,00</b>	<b>194 417,80</b>	<b>588 000,00</b>	<b>5 099,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000,00	43 423,67	0,00	1 576,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	264,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>49 764,00</b>	<b>43 423,67</b>	<b>0,00</b>	<b>6 340,33</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>837 281,00</b>	<b>237 841,47</b>	<b>588 000,00</b>	<b>11 439,53</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	34 560,00	0,00		34 560,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>34 560,00</b>	<b>0,00</b>		<b>34 560,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>871 841,00</b>	<b>237 841,47</b>	<b>588 000,00</b>	<b>45 999,53</b>
	<b>Pour information</b>	(2) 0,00			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	407 500,00	0,00	402 500,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	40 209,05	0,00	0,00	40 209,05
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>447 709,05</b>	<b>0,00</b>	<b>402 500,00</b>	<b>45 209,05</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 600,00	2 936,86	0,00	3 663,14
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	184 671,29	184 671,29	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>191 271,29</b>	<b>187 608,15</b>	<b>0,00</b>	<b>3 663,14</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>638 980,34</b>	<b>187 608,15</b>	<b>402 500,00</b>	<b>48 872,19</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	106 596,95			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 177,00	1 171,55		5,45
041	Opérations patrimoniales (1)	34 560,00	0,00		34 560,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>142 333,95</b>	<b>1 171,55</b>		<b>141 162,40</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>781 314,29</b>	<b>188 779,70</b>	<b>402 500,00</b>	<b>190 034,59</b>
	<b>Pour information</b>	(2) 90 526,71			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

**DECLARE** que toutes les opérations de l'exercice 2022 sont définitivement closes et annulées.

**PRÉCISE** les réalisations inscrites au compte administratif 2022

Section de fonctionnement :

⇒ Dépenses : 781 901,81€

⇒ Recettes : 917 698,11€

Section d'investissement :

⇒ Dépenses : 237 841,47€

⇒ Recettes : 188 779,70€

### **DCM 2023-15 : Budget Ville – Affectation des résultats 2022**

Le Conseil Municipal a approuvé ce jour le Compte Administratif 2022 du budget principal,

Ce Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **135 796,30 €**.

Après constatation du résultat de fonctionnement, il appartient à l'Assemblée délibérante de procéder à l'affectation de ce résultat.

**Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer comme suit :**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif 2022 de la façon suivante :

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

AFFECTATION DE RÉSULTAT du CA 2022 sur le BP 2023		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
a	Dépenses	781 901,81 €
b	Recettes	917 698,11 €
c = b - a	Résultat de fonctionnement	135 796,30 €
d	Résultat de fonctionnement reporté	49 372,24 €
e = c + d	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>	<b>185 168,54 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
a	Recettes N	188 779,70 €
b	Recettes affectées N-1	90 526,71 €
c = a + b	Recettes totales	279 306,41 €
d	Dépenses N	237 841,47 €
e	Dépenses affectées N-1	0,00 €
f = d + e	Dépenses totales	237 841,47 €
g = c - f	<b>SOLDE D'EXÉCUTION</b>	<b>41 464,94 €</b>
<b>RESTES A RÉALISER</b>		
	Recettes	402 500,00 €
	Dépenses	588 000,00 €
h	<b>SOLDE</b>	<b>-185 500,00 €</b>
i = g + h	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-144 035,06 €</b>
<b>RÉSULTATS 2022</b>		
	Excédent de fonctionnement	185 168,54 €
	Besoin de financement (y compris restes à réaliser)	-144 035,06 €
	<b>RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE</b>	<b>41 133,48 €</b>
<b>AFFECTATION BP 2023</b>		
Compte R1068	part du résultat de fonctionnement affecté en investissement	144 035,06 €
Compte R002	part du résultat de fonctionnement affecté en fonctionnement	41 133,48 €
Compte R001	solde d'exécution d'investissement reporté : Recettes	41 464,94 €

### **DCM 2023- 16 : Rapport d'évaluation des charges transférées – compétence voirie**

Le rapport d'évaluation des charges transférées – compétence voirie est transmis en annexe de la présente note.

Pour rappel, il a été voté lors du conseil communautaire du 27 janvier 2022 par délibération n° DE 03-2022, la mise en révision de l'évaluation financière de la compétence voirie exercée par Douarnenez communauté. Le système de financement s'était en effet révélé limité et inadapté aux besoins réels et actuels du territoire.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Une réflexion conjointe a été menée avec le cabinet Ressources Consultant Finances, sous forme de comités de pilotages préparatoires à la commission locale d'évaluation des charges les 30 juin, 23 septembre, 29 septembre, 25 octobre, 4 novembre, 24 novembre, 1er décembre 2022 et 18 janvier 2023.

Les points abordés lors de ces réunions de travail ont été :

- L'historique du transfert de la compétence (aspects techniques et financiers) ;
- Le périmètre de la compétence voirie (notion de domaine public routier, d'entretien, d'aménagement, de technique de réfection de voirie, ...), les pouvoirs de police et la gouvernance ;
- Les besoins financiers nécessaires : attribution de compensation, fiscalité.

Le travail de collecte de données chiffrées de dépenses de voirie sur la période allant de 2012 à 2021 fait apparaître une dépense annuelle moyenne d'environ 1,7 M€ TTC (1,04M€ en fonctionnement et 0,6 M€ en investissement)

Le financement du transfert de la compétence voirie s'est fait de façon successive :

- De 1999 à 2003, financement par institution d'une fiscalité additionnelle de la communauté de communes et par des baisses d'attributions de compensation en fonction des transferts réalisés au fil de l'eau (entretien de voirie, entretien des sentiers, ...) ;
- De 2004 à 2008, création d'un système d'ajustement annuel pour les dépenses d'investissement selon les travaux HT réalisés par chaque commune et le coût de l'emprunt réalisé par Douarnenez Communauté pour les financer. Le montant de baisse d'AC étant figé sur le montant de l'annuité et la durée de l'emprunt ;
- De 2009 à 2011, mise en place d'un ajustement des AC avec pour objectif de réaliser 1M€ de travaux de voirie par an à terme. La nouvelle méthode d'évaluation de calcul prend en compte les travaux réalisés HT par la commune et la moitié des intérêts d'emprunts du financement des travaux moins les éventuelles subventions perçues par Douarnenez Communauté. Le montant retiré de l'AC des communes étant ramené sur la durée d'amortissement de l'emprunt ;
- Depuis 2012, plusieurs propositions ont été actées par les membres de la CLECT :
  - 1ère proposition : tenir compte de la réalité des travaux réalisés pour chaque commune en intégrant au coût des travaux HT la totalité des intérêts d'emprunts. Le montant de l'AC étant alors annualisé sur la durée d'amortissement de l'emprunt.*
  - 2ème proposition : la mise en place d'enveloppes annuelles d'investissement fixées par les communes, financées par une baisse directe d'AC (Douarnenez : 250 K€, Poullan : 50 K€, Pouldergat : 50K€, Le Juch : 25 k€, Kerlaz : 0€).*
  - 3ème proposition : la possibilité pour les communes de verser un fonds de concours en cas de dépassement de leur enveloppe de travaux de voirie annuelle.*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Avec les différentes évolutions des AC au cours de ces dix dernières années, les montant des enveloppes d'attribution de compensation ont été arrêtés comme suit :

	Investissement Voirie	Fonctionnement Voirie	Total
Kerlaz	34 746	3 996	38 742
Le Juch	68 524	4 017	72 541
Pouldergat	42 541	6 690	49 231
Poullian/mer	108 054	9 691	117 745
Douarnenez	628 386	138 748	767 134
<b>TOTAL AC/enveloppe</b>	<b>882 251</b>	<b>163 142</b>	<b>1 045 393</b>

Au regard des besoins actuels et futurs travaux de voirie, les membres du COPIL ont fait le constat que la gestion sous forme d'enveloppes communales de travaux de voirie n'est plus adaptée et qu'il faut dès lors revoir le système d'actualisation des attributions de compensation.

Le COPIL et les membres de la CLECT ont porté leur choix sur un scénario financier médian, permettant à la fois de dégager une enveloppe consacrée au financement de la compétence voirie (fonctionnement et investissement) à hauteur de 2,08 M€ TTC

Ce scénario serait financé par un transfert de fiscalité envers Douarnenez Communauté qui pourrait ainsi assumer sa compétence en disposant de la dynamique fiscale et en sortant du système d'enveloppes annuelles.

Ce transfert de fiscalité serait neutre pour les administrés sur les taxes foncières (diminution des taux de POULDERGAT dans les mêmes proportions que l'augmentation des taux de Douarnenez Communauté). En revanche, Douarnenez Communauté augmenterait la taxe sur les résidences secondaires afin de financer le complément de sa compétence.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le rapport d'évaluation des charges transférées présenté par Douarnenez Communauté et transmis en annexe n°3 de la présente délibération.

### **DCM 2023- 17 : Budget Ville – Taxes directes locales - vote des taux 2023**

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Conformément au rapport d'évaluation des charges transférées portant sur la compétence voirie, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer comme suit :

TAXES MÉNAGES	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation	15,84%	14,70%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,48%	34,78%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	59,80%	55,49%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Fixe** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2023 à 34,78%.

**Fixe** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2023 à 55,49 %.

**Fixe** le taux de la taxe d'habitation pour l'exercice 2023 à 14,70%.

### **DCM 2023-18 : Subventions 2023 aux associations**

Monsieur Ronan KERVAREC et Madame Marie-Pierre COSQUER membres de bureaux d'associations concernées par la délibération, sortent de la salle.

La commission finances s'est réunie le 8 mars 2023 afin de traiter les demandes de subventions aux associations pour l'année 2023, pour avis.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

SUBVENTIONS 2023				
POULDERGAT - SUBVENTIONS 2023	2022			Décision du CM
		Montant demandé	Proposition Commission	
<b>ASSOCIATIONS DE POULDERGAT</b>				
Amzer Gwech'all				
Comité de jumelage				
An Diharzierien	250€	250€	250€	
Ape école Yves RIOU	3 000€	3 000€	3 000€	
Comité d'Animation	300€			
Club Amitié	300€	200€	200€	
Pouldergat Geeks	250€	250€	250€	
Glaziked Bihan		300€	300€	
COOP scolaire école Yves RIOU	300€		300€	
FNACA	150€			
Glaziked	3 500€	3 500€	3 500€	
Pouldergat Sports	1 500€	1 500€	1 500€	
		1 500€	1 000€	
RASED	73€	73€	68€	
Réseau des écoles rurales du Cap	450€	500€	450€	
Société de Chasse Ar Goulet	300€	300€	300€	
Société de chasse le Renard	100€	200€	200€	
Sous-total assoc Pouldergat	10 473€	11 573€	11 318€	
<b>Activités ULAMIR</b>				
Ulamir Pilotage ACF	9 048€	9 048€	9 048€	
Ulamir site internet communal	0€			
Ulamir centre de loisirs (hypo. 151 x 561 j/e)		8 415€	8 415€	
Ulamir garderie centre de loisirs		1 536€	1 536€	
Ulamir - Mini Van	0€			
Ulamir : reliquat 2022		7 560€	7 560€	
Ulamir Jeunesse				
Sous-total ULAMIR	9 048€	26 559€	26 559€	
Total associations de POULDERGAT	19 521€	38 132€	37 877€	
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>				
Planète Pesto	450€	1 000€	500€	
Banque Alimentaire	160€		160€	
France Alzheimer	100€		100€	
Restaurants du cœur	170€		170€	
Secours catholique	100€		100€	
Radio KERNE	150€		150€	
Total associations extérieures	1 130€	1 000€	1 180€	
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>20 651€</b>	<b>39 132€</b>	<b>39 057€</b>	

**Le Conseil Municipal,**

**VU** les demandes de subventions formulées pour l'année 2023 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2023 telles que réparties dans le tableau ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à procéder à leur versement.

### **DCM 2023-19 : Dotations aux provisions**

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

L'article R. 2321-2 du CGCT précise que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire ainsi que son champ d'application.

Les provisions sont obligatoires pour des cas et dans des conditions précises. Elles sont à constituer, sur la base de la survenance de risques réels :

- En cas de litige, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'Assemblée délibérante. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Lorsque le risque se concrétise, il convient de reprendre la provision et de régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision est reprise par une recette de la section de fonctionnement.
- Dès l'ouverture d'une procédure collective, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation estimée par la collectivité.
- En cas de recouvrement compromis des restes à recouvrer vis-à-vis d'un tiers, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le Comptable Public.

En dehors de ces cas, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

### **Le Conseil Municipal,**

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 2321-2 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 et M57;



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

**Considérant** qu'une **provision de 1 119€ a été constatée sur la gestion 2021** par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'opter, pour l'exercice en cours et ceux à venir, pour une méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses ;

**Considérant** que la méthode retenue pour fixer le montant de la provision à constater peut-être l'application d'un taux de non-recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance ;

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DÉCIDE** de constituer, chaque année à compter de l'exercice 2023, une provision pour créances douteuses à hauteur de :
  - 100 % des procédures collectives, des procédures de surendettement et des créances dont le recouvrement est compromis malgré les diligences du comptable (PV de carence et ANV contentieux) sans condition d'exercice,
  - 100% des autres restes à recouvrer de plus de 2 ans.
- **PRÉCISE** que cette provision fera l'objet d'un examen annuel et d'un ajustement suite à la transmission par le Comptable Public d'un état des restes à recouvrer avec constitution d'une provision complémentaire (article 6817) ou reprise (article 7817).
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

### **DCM 2023-20 : Budget Ville – Budget Primitif 2023**

M. Le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de Budget primitif 2023 de la Ville.

Sont exposés les éléments suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

*. Augmentation globale des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2023 par rapport à 2022 : + 1,60%*

#### **En dépenses de fonctionnement :**

*. Des hausses et des diminutions contrastées*

*. Les charges à caractère général en forte hausse : +17,30% soit + 35 000€*

⇒ *Hausse des dépenses sur les fluides (électricité ...) : + 6 200€*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

- ⇒ *Hausse des dépenses de restauration scolaire : + 6 500€  
= hausse du nombre de repas par jour  
= intégration du contrat du nouveau prestataire sur une année pleine et non de septembre à décembre comme ce fut le cas en 2022*
- ⇒ *Hausse des dépenses liées au renouvellement du fonds de la bibliothèque afin de donner un élan au nouveau bâtiment, selon les recommandations du département*
  - *2 € par habitant au lieu de 1€ par habitant*
  - *2 500€ en plus pour le lancement du nouveau bâtiment et de l'activité*
- ⇒ *Diminution sur les contrats de téléphonie renégociés : - 5 000€*
- ⇒ *Hausse liée à l'adressage des habitations de la commune prévu en 2023-2024 conformément à la loi 3DS : + 7 000€  
Il est précisé que l'objectif ici sera de donner une adresse : nom de voie et numéro à toutes les habitations de la commune afin de :*
  - *Faciliter les livraisons*
  - *Faciliter les interventions de pompiers ...*
  - *Permettre le déploiement de la fibre qui s'étalera sur 2024 et 2025*
  - *L'adressage fera l'objet de réunion avec les publics concernés*
- ⇒ *Hausse sur les transports scolaires malgré une classe en moins : + 600€*
- ⇒ *Adaptation générale des dépenses sur l'inflation.*

### . Les dépenses de personnel : + 6,50%

- ⇒ *Hausse liée au projet d'embauche d'un.e animateur.trice sur le tiers lieu, dont le poste a fait l'objet d'une demande de subvention pour une prise en charge à 80% lors du Conseil Municipal du 14 février 2023. Le retour sur cette demande est attendu fin mai et conditionnera le dimensionnement du poste.*
- ⇒ *Augmentation prévisionnelle du point d'indice de 3,5%*
- ⇒ *Hausse de l'assurance du personnel*
- ⇒ *La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement est en diminution : 44%*

### . Atténuations de produits : - 36,7%

- ⇒ *Diminution liée au nouveau système de financement de la compétence voirie de Douarnenez Communauté.*
  - *Fin les attributions de compensations*
  - *Reversement de points de fiscalité comme évoqué lors des précédentes délibérations*

### . Autres charges de gestion courante : + 20%

- ⇒ *Hausse importante liée aux subventions votées qui intègrent*
  - *Un reliquat de 2022 pour l'ULAMIR*
  - *Une hausse de 8€ à 15€ du montant donné par journée /enfant sur le centre de loisirs*
  - *Une subvention exceptionnelle pour les 10 ans du foot*

### **En recettes de fonctionnement :**

*. Des éléments notables :*

*. Impôts et taxes : +2,5%*

- ⇒ *Malgré le reversement de point de fiscalité à Douarnenez Communauté, les impôts et taxes devraient augmenter.*
- ⇒ *Si les taux pour les contribuables restent inchangés, les bases dont l'augmentation est définie par l'État en fonction de l'inflation augmenteront quant à elles de 7,1%.*

*. Autres produits de gestion courante : + 42,8%*

- ⇒ *Cette hausse correspond à l'excédent dégagé par le lotissement qui est intégré ici*

### **Section d'investissement :**

*. Équilibre en dépenses et en recettes à 879 970€.*

### **En dépenses d'investissement**

#### **Opération 100 : acquisition de matériel : 36 700€**

- *Tiers-lieu : 18 000€ (matériel mobilier + informatique + écran + sono)*
- *Ti an Holl : Préau afin de permettre la réalisation de plats par les associations*
- *Ti An Holl : Achat d'un barnum*
- *Ti An Holl : Révision de l'organigramme des clés*
- *Église : 1 boîtier visant à remplacer les déshumidificateurs pour 10 000€. Cet achat reste néanmoins soumis à une validation technique.*

#### **Opération 101 : travaux de bâtiments : 39 000€**

- *Ti An Holl : suite et fin des travaux sur le système de sécurité incendie qui a par ailleurs reçu un avis favorable de la commission de sécurité et que le département vient subventionner à hauteur de 10 000€ sur une dépense globale de 25 000€*
- *Ti An Holl et école : provisions pour la réalisation de travaux sur les toitures*
- *La toiture de l'ancienne bibliothèque serait également à changer et fera l'objet de discussions en 2023 en fonction de la réalisation des différents projets notamment.*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

### **Opération 107 : stade municipal : 7 200€**

- Clôture allant de l'entrée jusqu'aux vestiaires afin de sécuriser les accès au parking notamment pour les jeunes de l'école de football : 1 600€
- Sécurisation du portail du terrain de football contre les intrusions afin de palier à la benne à déchets verts : 3 000€
- Contribution sur la moitié du coût d'achat de buts de football sur demi-terrain, en collaboration avec Pouldregat sports

### **Opération 94 : aménagement du bourg : 685 110€**

- Tiers lieu : suite et fin : 350 000€. La réception des travaux est prévue fin juin pour une ouverture officielle en septembre si les délais sont bien respectés.
- Démolitions de la rue St Ergat : suite et fin, un reliquat restant à payer. Un projet avec Douarnenez Habitant est en cours d'élaboration afin d'intégrer de nouveaux logements en lieu et place.
- Aménagement paysager du bourg : bien que provisionné au budget et faisant l'objet d'une subvention, son lancement devrait se faire en fin d'année 2023 ou 2024 afin de lisser les dépenses dans le temps, son périmètre n'étant pas à ce jour, bien défini. Si ce projet devait être mené à bien, il fera l'objet d'une consultation auprès des habitants.

### **Opération 96 : école : 9 900€**

- Mise aux normes de la sécurité incendie prévue lors des vacances de Pâques : 9 000€

### **Opération 99 : réseaux : 16 000€**

- Rénovation éclairage public : suite et fin rue Ar Brieg / Ar Steir / impasse des oiseaux

## **En recettes d'investissement**

### **Opération 94 : aménagement du bourg : 421 911€**

- 421 911€ attendus pour les gros projets : Tiers-lieu / démolitions rue St Ergat / Aménagement du bourg
- Ces subventions seront perçues une fois les travaux terminés.

### **Opérations Financières :**

- Le reste des recettes d'investissement sont constituées principalement des excédents antérieurs de fonctionnement, ce qui dénote la nécessaire maîtrise du budget de fonctionnement
- Un emprunt d'équilibre est également provisionné mais il ne devrait pas être tiré. Il sert à équilibrer la section dans le cas où toutes les dépenses seraient réalisées cette année mais comme indiqué, certaines d'entre elles vont être lissées / décalées en fin d'année voir en 2024

## **Conclusion :**

2023, une année à risque pour les budgets tant il y a de l'incertitude sur les prix ...

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

*Mais la commune essaie de produire un budget ambitieux qui vient concrétiser une première phase du mandat avec la fin de gros investissements : tiers-lieu, démolitions rue Saint Ergat.*

*Un effort est réalisé sur les bâtiments existants avec des mises aux normes et du gros entretien.*

*Ce gros entretien qui devra être poursuivi également sur les prochaines années.*

*Le travail sur les adressages des habitations sera concerté avec la population.*

*Pas d'emprunt de souscrit a priori et pas de hausse des taux d'imposition, même si les impôts locaux augmenteront du fait de l'augmentation des bases qui évolueront cette année de 7,1%, conformément à la loi de finances.*

### **Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de voter le budget principal au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations pour la section d'investissement.

**ADOpte** le budget primitif 2023 de la Ville qui s'équilibre comme suit

### **Section de fonctionnement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	202 665,00	0,00	237 783,00	237 783,00	237 783,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	332 000,00	0,00	374 820,00	374 820,00	374 820,00
014	Atténuations de produits	149 500,00	0,00	94 700,00	94 700,00	94 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	93 555,00	0,00	115 861,45	115 861,45	115 861,45
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>777 720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>823 164,45</b>	<b>823 164,45</b>	<b>823 164,45</b>
66	Charges financières	18 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
67	Charges spécifiques (3)	4 700,00	0,00	1 750,00	1 750,00	1 750,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>800 420,00</b>	<b>0,00</b>	<b>840 914,45</b>	<b>840 914,45</b>	<b>840 914,45</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	103 596,95		106 196,34	106 196,34	106 196,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 177,00		1 177,00	1 177,00	1 177,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>104 773,95</b>		<b>107 373,34</b>	<b>107 373,34</b>	<b>107 373,34</b>
<b>TOTAL</b>		<b>905 193,95</b>	<b>0,00</b>	<b>948 287,79</b>	<b>948 287,79</b>	<b>948 287,79</b>
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>948 287,79</b>

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	18 500,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	38 850,00	0,00	49 734,00	49 734,00	49 734,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	10 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
731	Fiscalité locale	582 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
74	Dotations et participations (3)	193 400,00	0,00	179 500,00	179 500,00	179 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	23 307,71	0,00	33 293,31	33 293,31	33 293,31
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>866 057,71</b>	<b>0,00</b>	<b>906 527,31</b>	<b>906 527,31</b>	<b>906 527,31</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		627,00	627,00	627,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>866 057,71</b>	<b>0,00</b>	<b>907 154,31</b>	<b>907 154,31</b>	<b>907 154,31</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>866 057,71</b>	<b>0,00</b>	<b>907 154,31</b>	<b>907 154,31</b>	<b>907 154,31</b>
						<b>+</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>41 133,48</b>
						<b>=</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>948 287,79</b>

### Section d'investissement

#### BP 2023 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022	Restes à réaliser 2022 (inscriptions en 2022 reportées en 2023)	BP 2023	Budget Total 2023 (RAR 2022 + BP 2023)
<b>TOTAL Opération 100 : acquisition de matériel</b>		<b>20 717,00</b>	<b>-</b>	<b>36 700,00</b>	<b>36 700,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00		-	-
21	Immobilisations corporelles	16 717,00		36 700,00	36 700,00
23	Immobilisations en cours				
<b>TOTAL Opération 101 : travx de bâtiments</b>		<b>38 000,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>39 000,00</b>
23	Immobilisations en cours	38 000,00	14 000,00	25 000,00	39 000,00
<b>TOTAL Opération 107 : stade municipal</b>		<b>17 000,00</b>	<b>-</b>	<b>7 200,00</b>	<b>7 200,00</b>
23	Immobilisations en cours	17 000,00	-	4 600,00	4 600,00
21	Immobilisations corporelles			2 600,00	2 600,00
<b>TOTAL Opération 94 : aménagt. du bourg</b>		<b>685 000,00</b>	<b>556 000,00</b>	<b>129 110,00</b>	<b>685 110,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	685 000,00	556 000,00	129 110,00	685 110,00
<b>TOTAL Opération 96 : École Yves RIOU</b>		<b>6 300,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>4 900,00</b>	<b>9 900,00</b>
21	Immobilisations corporelles	6 300,00	5 000,00	4 900,00	9 900,00
20	Immobilisations incorporelles		-		-
23	Immobilisations en cours		-		-
<b>TOTAL Opération 99 : réseaux</b>		<b>16 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>16 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	16 000,00	13 000,00	3 000,00	16 000,00
<b>TOTAL Opérations financières</b>		<b>49 764,00</b>	<b>-</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>
020	Dépenses imprévues	264,00	-	-	-
13246	attribution de compensation d'investissement				-
1641	Empruns en euros	49 500,00	-	46 000,00	46 000,00
<b>TOTAL Opérations non affectées</b>		<b>39 060,00</b>	<b>-</b>	<b>35 560,00</b>	<b>35 560,00</b>
041	Opérations d'ordre patrimoniales	39 060,00		35 560,00	35 560,00
2046	AC investissement			4 500,00	4 500,00
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>871 841,00 €</b>	<b>588 000,00 €</b>	<b>291 970,00 €</b>	<b>879 970,00</b>

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

### BP 2023- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2022	Restes à réaliser 2022 (inscriptions en 2022 reportées en 2023)	BP 2023	Budget Total 2023 (RAR 2022 + BP 2023)
<b>TOTAL Opération 94 : aménagt. du bourg</b>		<b>310 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>21 911,00</b>	<b>421 911,00</b>
13	<i>Subventions d'investissement</i>	310 000,00	400 000,00	21 911,00	421 911,00
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>				
<b>TOTAL Opération 96 : École Yves RIOU</b>		<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>-</b>	<b>2 500,00</b>
13	<i>Subventions d'investissement</i>	2 500,00	2 500,00	-	2 500,00
<b>TOTAL Opération 107 : Stade Municipal</b>		<b>5 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
13	<i>Subventions d'investissement</i>	5 000,00	-	-	-
<b>TOTAL Opérations Financières</b>		<b>464 341,00</b>	<b>-</b>	<b>455 559,00</b>	<b>455 559,00</b>
001	<i>Excédents d'investissement reportés</i>	90 526,71	-	41 464,94	41 464,94
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	106 596,95	-	106 196,34	106 196,34
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	34 560,00	-	35 560,00	35 560,00
10	<i>Dotations</i>	6 600,00	-	23 600,00	23 600,00
1068	<i>Excédents de fonctionnement reportés</i>	184 671,29	-	144 035,06	144 035,06
1641	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	40 209,05	-	95 903,21	95 903,21
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1 177,00	-	1 177,00	1 177,00
4541	<i>Opération compte de tiers</i>	-	-	7 622,45	7 622,45
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>781 841,00 €</b>	<b>402 500,00 €</b>	<b>477 470,00 €</b>	<b>879 970,00 €</b>

**APPROUVE** le Budget Primitif 2023 soumis à son examen.

**PRÉCISE** que le budget 2023 s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 948 287,79€

Section d'investissement : 879 970€

### **DCM 2023-21 : Convention SDEF - ENEDIS**

M. Le Maire informe le conseil Municipal que possibilité est donnée aux communes, en passant par une convention, d'avoir accès aux données SIG du SDEF permettant d'avoir accès en visualisation aux données du cadastre solaire mais également aux données électriques moyennes et basse tension, à l'éclairage public (si le SDEF en a la compétence) ainsi qu'aux bornes de recharge des véhicules électriques.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** la convention SDEF – ENEDIS – COLLECTIVITÉ présentée en annexe de la présente délibération.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

### Informations diverses

*Les conseillers municipaux échangent au sujet des évènements récents concernant DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ. Les prises de positions de chacun et chacune concernant les votes des budgets et la présidence.*

### **Fin du Conseil Municipal : 19h43**

SAVINA Henri	
MARLE Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint	
LOZAC'HMEUR Jeannine, 2 <sup>ème</sup> adjointe	
KERVAREC Ronan, 3 <sup>ème</sup> adjoint	
CHANTREAU Katell	
ALIOUANE Karine	
TAHON Guillaume	
COSQUER Marie-Pierre	
GUIAVARC'H Rafael	
BIKOND-NKOMA Elisabeth	
PICHAVANT Michel	
FIACRE Isabelle	
MANNEVEAU Julie	
LE COZ André	
LAMOUR Catherine	
Secrétaire : Julie MANNEVEAU	

Date de convocation : 22 mars 2023